

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal tenue jeudi le 22 juin 2017, à 18 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) Monsieur Charles Gagnon
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson
Monsieur Réal Émond

Absent : Monsieur Maurice Girard
Monsieur Yannick Perron

Assiste également à cette séance : Madame Chantale Otis
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT l'article 156 du *Code municipal du Québec* stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard 24 heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Chantale Otis a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le lundi, 20 juin 2017, conformément à l'article 152 de la loi;

CONSIDÉRANT que les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum;

EN CONSÉQUENCE, la séance extraordinaire du 22 juin 2017 est déclarée régulièrement constituée par le maire qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 18 :05 heures.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Approbation et autorisation de paiements / Festivent
- 2.0 Autorisation d'achat terrain / Monsieur Georges St-Gelais
- 3.0 Entériner embauche madame Marie-Ève Bouchard / Marais Salés
- 4.0 Autorisation de paiement / Comptes du mois de juin 2017
- 5.0 Autorisation de paiement- parc récréatif/ Transport Bouchard

- 6.0 Autorisation de paiement / Acquisitions terrains 5 773 266 et 3 808 117 M. Yves Jourdain / Affectation surplus accumulé non affecté
- 7.0 Acceptation du projet de protocole d'entente de collaboration MTQ et autorisation de signature
- 8.0 Demande d'alimentation Hydro-Québec /Développement de la Chute – Rues 1 et 2
- 9.0 Affaires nouvelles (**si tous les membres du conseil sont présents**)
- 10.0 Période de questions
- 11.0 Clôture de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3073

«LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR»

CONSIDÉRANT que les tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après qui était contenu dans l'avis de convocation qui leur a été transmis le 20 juin 2017 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 juin 2017 tel que déposé.

**Québec
District de Saguenay
M.R.C. de la Haute-Côte-Nord
Municipalité de Longue-Rive**

Règlement no. 17-02

AVIS DE MOTION

AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE (ANCIENNE ROUTE 138) INCLUANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR UN COUT TOTAL ESTIMÉ DE 12 718 000\$ LE TOUT FINANCÉ SUR UNE DURÉE DE 40 ANS

CONFORMÉMENT à l'article 448 du Code municipal, je, soussigné, Réal Émond, conseiller, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement ayant pour objet de décréter des travaux pour la réfection de la rue principale (ancienne route 138) incluant des travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées pour un cout total estimé de 12 718 000\$ le tout financé sur une durée de 40 ans ;

CONFORMÉMENT à l'article 448 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours juridiques précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 448 de la loi, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Donné à la séance du 22 juin 2017.

Réal Émond, conseiller

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3074

«APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENTS/ FESTIVENT»

CONSIDÉRANT que le budget pour l'activité 2017 «FESTIVENT» est déposé à tous les membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la tenue des activités, il est requis de payer les dépenses de ce festival dans un très court délai;

CONSIDÉRANT QU'un rapport sera déposé au conseil municipal après la tenue des activités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil approuve les dépenses budgétaires 2017 du Festivent tel que présenté par l'agent de développement et autorise la directrice générale à procéder aux paiements desdites dépenses sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3075

«AUTORISATION D'ACHAT DE TERRAIN / MONSIEUR GEORGES ST-GELAIS»

CONSIDÉRANT QUE pour le projet de réfection de la route Principale (ancienne route 138), il est requis de procéder à l'achat du terrain de monsieur Georges St-Gelais et attendu que ce terrain est identifié par la firme d'ingénieur de la municipalité pour l'installation d'équipement de pompage;

CONSIDÉRANT QUE monsieur St-Gelais a fait savoir à la municipalité qu'il désirait se départir immédiatement de son terrain et qu'à défaut le terrain serait vendu à un tiers;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à l'achat immédiat dudit terrain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'achat du terrain, cadastre 3 809 196, au prix de 5 600\$ appartenant à monsieur Georges St-Gelais;

QUE le Conseil mandate madame Julie Gonthier Brazeau, notaire afin de rédiger les titres requis à cette transaction et ce, aux frais de la municipalité;

QUE les crédits requis soient prélevés à même le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3076

«EMBAUCHE DE MADAME MARIE-EVE BOUCHARD / MARAIS SALÉES»

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'embauche de madame Marie-Ève Bouchard pour le Centre d'interprétation des Marais Salées à compter du 26 juin 2017 au taux du salaire minimum et ce, jusqu'à la fin des activités de la saison 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3077

«AUTORISATION DE PAIEMENT / COMPTES DU MOIS DE JUIN 2017»

CONSIDÉRANT que le conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer en date du 22 juin 2017;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes à payer et autorise le paiement des comptes totalisant la somme de 63 839.90\$ au 22 juin 2017.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3078

«AUTORISATION DE PAIEMENT- PARC RÉCRÉATIF / TRANSPORT BOUCHARD»

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise le paiement à l'entreprise Transport Bouchard au montant de 503.02\$ pour le déneigement du Parc récréatif en référence à la facture 76312526.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3079

«AUTORISATION DE PAIEMENT/ ACQUISITIONS TERRAINS 5 673 266 ET 3 808 117»

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution no 15-12-2766 adoptée le 10 décembre 2015, il est requis d'autoriser le paiement des terrains no 5 673 266 et 3 808 117 pour la signature des deux contrats d'acquisition et ce, en faveur de monsieur Yves Jourdain;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Charles Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise les paiements suivants pour l'achat des deux terrains à monsieur Yves Jourdain, soit :

- Cadastre 5 673 266 au montant de 7 342.00\$ dont le vendeur reconnaît avoir reçu une somme en acompte de 350.00\$, donc une somme due de 6 992.00\$
- Cadastre 3 808 117 au montant de 9 598.00\$;

QUE les crédits requis soient prélevés au surplus accumulé non affecté

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3080

«ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION MTQ ET AUTORISATION DE SIGNATURE»

ATTENDU QUE la gestion de la Route (Rue Principale) incombe au Ministre aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes ;

ATTENDU QUE la Rue Principale, soit la route 48930 dans les limites de la Municipalité, présente un profil accidenté, est détériorée et est bordée par plusieurs accès privés occasionnant des risques pour la sécurité des usagers et des riverains;

ATTENDU QUE la Municipalité et le Ministre ont conclu, le 4 février 2008, l'entente numéro 100756 (67-312) concernant la préparation des plans et devis pour la réalisation des travaux de la Route de contournement et de la Rue Principale;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer des travaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées, entre autres, sous la Rue Principale;
ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ);

ATTENDU QUE le Ministre a accepté, en 2001, de confier la gestion du Projet, soit l'ensemble des travaux nécessaires à la construction de la voie de contournement et à la réfection de l'axes de la route 138, à la Municipalité afin d'assurer une meilleure coordination des mandats et une meilleure communication avec les citoyens affectés par le projet;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure une entente de collaboration avec la Municipalité en vertu de l'article 32 de la Loi sur la voirie (RLRQ, chapitre V-9);

ATTENDU QUE la Municipalité est habilitée à conclure ladite entente en vertu des articles 34 de la Loi sur la voirie et 66 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C47.0);

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal autorise le maire et la directrice générale à signer l'**Entente de collaboration** portant le numéro 201167 à intervenir entre la municipalité et le Ministre représenté par le ministère des Transport et ayant pour objet de confier la gestion du *Projet de réfection de la rue Principale, ainsi que les travaux municipaux d'aqueduc et d'assainissement des eaux usées* à la Municipalité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3081

«DEMANDE D'ALIMENTATION HYDRO-QUÉBEC/ DÉVELOPPEMENT DE LA CHUTE, RUES 1 ET 2»

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis de l'avant en 2015, un projet de développement résidentiel intitulé *«Développement résidentiel de la Chute»*, prévoyant la construction de 3 rues et 3 phases;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé la première phase, la rue Béatrice Maltais, comptant 12 terrains en 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux des phases 2 et 3, comptant 28 terrains, seront terminés d'ici la fin juin 2017 et seront prêts à recevoir les services d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette d'installer dans ce secteur les bassins de traitement des eaux usées, projet qui devrait prendre forme au printemps 2018 et qu'elle souhaite utiliser la ligne de transport et d'alimentation hydroélectrique pour alimenter ses installations ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal demande à Hydro-Québec d'analyser ce dossier et de procéder aux préparatifs en vue d'alimenter ce secteur en électricité idéalement à l'automne 2017;

QU'une demande soit également transmise pour l'installation des services de câblodistributeurs (téléphonie, internet, etc.)

RÉSOLUTION NUMÉRO 17-06-3082

«LEVÉE DE LA SÉANCE»

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 18 :45 heures.

Donald Perron, maire

**Chantale Otis,
Directrice générale, secrétaire-
trésorière**

«Je Donald Perron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.»

Nombre de citoyens présents :10